

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **12 décembre 2016**

Délibération n° 2016-1618

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2015**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

**Conseil du 12 décembre 2016****Délibération n° 2016-1618**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2015**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est présenté par monsieur le Président à l'assemblée délibérante et destiné, notamment, à l'information des usagers.

Le rapport et l'avis du Conseil de la Métropole sont mis à la disposition du public.

Le Conseil municipal de chaque Commune située sur le périmètre de la Métropole est destinataire des rapports annuels adoptés par le Conseil de la Métropole.

Il est présenté au Conseil le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, notamment les indicateurs techniques et financiers prévus dans le décret précité.

**I - Pour la prévention et la collecte des déchets****a) - Indicateurs quantitatifs**

- baisse des quantités d'ordures ménagères assimilées produites par habitant (- 1,17 %) avec une augmentation de la quantité de verre produite par habitant (+ 2,24 %) : atteinte de l'objectif de réduction de 7 % (depuis 2009) fixé par le programme de prévention de la Communauté urbaine de Lyon à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon au 1<sup>er</sup> janvier 2015,

- baisse des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant (- 1,45 %) : - 5 % depuis 2009. L'objectif fixé par la loi sur la transition énergétique est une baisse de 10 % de 2010 à 2020,

- baisse des tonnages collectés en déchèterie (- 1,6 %) du fait, notamment, d'une forte baisse des déchets végétaux (année plutôt sèche). Hausse de la collecte des déchets diffus spécifiques, des textiles et des meubles avec quatre nouvelles déchèteries équipées en bennes meubles. Nouvelle baisse du tonnage des encombrants,

- développement de dispositifs de collecte alternatifs aux déchèteries assurant un service de proximité aux usagers : 154 points de collectes spécifiques des sapins, 52 collectes spécifiques de végétaux sur 10 Communes, test de collectes de proximité en centre-ville pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et renforcement de la communication sur les dispositifs hors service public d'élimination des déchets.

**b) - Indicateurs qualitatifs**

- candidature de la Métropole retenue pour les appels à projets d'éco-emballages (plan d'amélioration de la collecte) et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ("zéro déchet, zéro gaspillage"),

- développement de nouvelles actions visant à améliorer les performances de tri, en lien avec le plan d'amélioration de la collecte d'éco-emballages : déploiement des points de collecte du verre, mise en place de silos de proximité, augmentation des actions de communication,

- continuité des actions des messagers du tri et des équipes d'optimisation sur la qualité de la collecte sélective,
- poursuite des actions engagées en matière de prévention des déchets, notamment, le développement du compostage collectif avec la mise en place de 11 nouveaux projets collectifs (4 en pieds d'immeubles et 7 au sein d'un quartier) et d'un projet en cantine. Ce sont donc au total 59 projets qui sont en place. Les actions de sensibilisation sur la thématique de la prévention ont été développées auprès des publics scolaires (interventions dans les écoles auprès de 670 élèves) et du grand public lors de manifestations.

## **II - Pour le traitement des déchets**

- reprise d'une activité complète à l'usine d'incinération de Rillieux la Pape permettant un retour à un plein potentiel de traitement et, notamment, la prise en charge de 31 562 tonnes de déchets non ménagers à l'unité de traitement et valorisation énergétique (UTVE) Lyon sud, dans le cadre de conventions d'incinération,
- priorité donnée à la valorisation matière et énergétique pour le traitement des déchets ménagers et assimilés (taux de valorisation de 90 %) :
  - . 99 % des ordures ménagères résiduelles ont été incinérées, seul 1 % a été stocké en période de délestage de l'une des deux unités de traitement,
  - . 66 % des déchets apportés en déchèterie ont été orientés vers la valorisation matière,
  - . baisse de la quantité de déchets non dangereux stockés (- 11,6 %) due à la baisse d'encombrants et au retour au plein potentiel de traitement de l'usine d'incinération de Rillieux la Pape,
- valorisation de 67 869 tonnes de mâchefers dans des chantiers du Rhône, de l'Ain et de l'Isère.

## **III - Pour les actions solidaires**

La Métropole de Lyon a poursuivi en 2015 ses actions solidaires, à savoir :

- subvention à l'Association française contre les myopathies grâce au geste de tri du papier tout au long de l'année : 9 191,85 € de don,
- don à la Ligue contre le cancer grâce à la collecte du verre : 81 539 €,
- 277 tonnes de vêtements collectés au profit de l'entreprise solidaire Le Relais (Emmaüs) et du Foyer Notre-Dame des Sans Abris,
- ouverture de neuf donneries dans des déchèteries de l'agglomération, avec pour double objectif de réduire le gaspillage et limiter la production de déchets. Les dons sont remis à des associations relevant de l'économie sociale et solidaire.

Il est donc proposé au Conseil de prendre acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets établi au titre de l'année 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**Prend acte** des éléments détaillés du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Métropole de Lyon pour l'année 2015.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.**